

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierrezurmont.fr

Dompierre-sur-Mont, le 02/07/2026

<i>Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 29 Juin 2026 à 20h30</i>
--

Date de Convocation : 25.06.26
Date d’Affichage : 25.06.26

Nb de conseillers en exercice : 11
Présents : 08 Votants : 11

Etaient présents : BAKKER Angélique, BERR Julia, COIFFIER Claude, GAY Didier, GERVAIS Valérie, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, CHAUVIN Romain.

Excusés : JANOD Nelly (procuration donnée à Guy PIETRIGA)
ARIZMENDI Lucas (procuration donnée à Claude PONCET)
GAILLARD Elodie (Procuration donnée à Valérie GERVAIS)

Secrétaire de séance : Valérie GERVAIS

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 00.

Compte-rendu conseil du Mercredi 22 Avril 2026 : sans observation

1 Décision modificative n°1 - Lotissement (délibération)

Le Maire informe le conseil municipal qu’il convient d’inscrire au budget lotissement les intérêts annuels du prêt contracté pour les travaux :

Dépense :	Cpt 6045	+ 2 647 €
Recette :	Cpt 7015	+ 2 647 €

Le conseil accepte à l’unanimité la décision modificative.

Claude COIFFIER demande si le permis d’aménager pourrait être modifié.

Le maire répond : « non nous n’avons pas l’intention de modifier les plans du lotissement, d’une part le prix des parcelles à été décompté en fonction des travaux et doit couvrir intégralement la charge pour la commune. D’autre part l’objectif affirmé depuis le début est l’augmentation et le rajeunissement de la population.

Il s’agit avant tout de préserver l’école de Poids-de-Fiole et d’assurer une vie au village qui ne repose pas intégralement sur les aînés ».

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierrresurmont.fr

2 Composition de la CCID (délibération)

Conformément au 1 de l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI), une commission intercommunale des impôts directs doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI ;

Cette commission doit être composée du Président de l'EPCI ou de son Vice-Président délégué, Président de la commission, et de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant,

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 3 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des conseils municipaux ; cette désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (soit 40 personnes), proposée par délibération de l'organe délibérant sur proposition des communes membres.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

De proposer Monsieur PIETRIGA Guy pour figurer sur la liste préparatoire dressée pour la désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la mise en place de cette commission.

De charger Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de Terre d'Emeraude Communauté.

3 Composition de la CLECT (Délibération)

La CLECT a la charge d'évaluer les transferts de charges opérés au sein de la Communauté de communes ;

Il appartient au Conseil municipal de désigner un représentant au sein de la CLECT ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

De désigner Monsieur PIETRIGA Guy comme délégué de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

De charger Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de Terre d'Emeraude Communauté.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944

39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

4 Cuisine communale aménagements (délibération)

M. GAY Didier a rencontré la société BBFC. Il présente un compte rendu détaillé de la proposition, qui apparaît à tous comme une excellente solution, tant en matière de rangement que pour l'aménagement d'un nouveau plan de travail.

Un second devis sera demandé pour différents aménagements complémentaires, notamment la pose d'une crédence en inox et la fourniture d'une poubelle mobile.

Remplacer le meuble existant par : 2 meubles hauts, 2 meubles bas. Création d'un placard sous l'évier. Acheter 1 poubelle pour le compartiment du tri.

Eventuellement installer un placard sous le bar de la salle des jeunes pour la vaisselle surnuméraire

Le montant du devis provisoire est de :

5 548 € TTC :	Meubles
921 € TTC :	Meuble sous l'évier

Il conviendra d'ajouter des grilles en inox pour le réfrigérateur + faire la révision du réfrigérateur, et de prévoir une intervention curage égouts depuis la trappe au coin de la mairie située vers la boîte aux lettres à proximité des toilettes de la salle des fêtes etc.

5 Aire de jeux City stade (délibération)

Une visite du site a été programmée le 18/06/2026 avec ARIZMENDI Lucas, LAGARDE Cloé, MARTIN Arnaud et le maire.

Une seule proposition à ce jour (38 865 €), d'autres entreprises ont été contactées. Le maire a sollicité Terre d'Émeraude et le conseil régional pour obtenir des subventions.

Éléments indispensables : revêtement synthétique par-dessus le béton. Fermer l'aire de jeux pour les enfants. Supprimer les buts brésiliens et les mats de volley-ball pour des raisons d'économie.

il est prévu que le Conseil se déplace à l'aire de jeux pour permettre de préciser le projet de city stade, de valider la solution retenue pour la sécurisation (grillage pour empêcher les petits de s'échapper sur la route) et les éventuels aménagements complémentaires pour en faire un lieu intéressant pour toutes les générations.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le maire à lancer toutes les démarches nécessaires.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierresurmont.fr

6 Mandat ONF (Délibération)

Jusqu'à présent l'ONF utilisait chorus pro pour émettre les factures de bois en lieu et place de la commune cette procédure donne toute satisfaction. Le conseil décide à l'unanimité de reconduire la convention.

7 Vente terrain M. MAURIN (délibération)

Lors du conseil du 08 septembre 2025, M. Maurin Luc avait proposé aux conseillers d'acquérir deux parcelles situées en contrebas de son terrain dans le lotissement « Les Frênes ».

M. Maurin confirme au conseil les dernières informations relatives à cette acquisition ; à savoir : il propose d'acheter les parcelles ZE 318 (285 m²) et ZE 316 (169 m²), ZE 314 (173 m²) et AA 139 (4 m²).

Son voisin M. Arizmendi a été régulièrement informé de cette demande et a donné son accord. Après avoir terminé ses explications, M. Maurin quitte la séance.

Le conseil délibère sur le prix de vente du m². Vu la nature du terrain qui est en pente et inutilisable, le conseil municipal à l'unanimité accepte de vendre les parcelles au prix de 2 € H.T. le m².

Le maire contactera rapidement le notaire pour faire établir les actes de vente.

L'entretien de ces parcelles incombera aux acquéreurs.

Questions diverses :

1) Tickets piscine Bellecin

Afin de permettre à l'ensemble des habitants du territoire de profiter de la piscine, la Régie de Bellecin propose aux Mairies, membres de Terre d'Émeraude Communauté qui le souhaitent, d'acheter des billets d'entrée au prix de 5€ l'unité (au lieu de 7,20€) et de les revendre soit à un prix réduit ou de les distribuer gratuitement.

A Dompierre, vous pourrez bénéficier de 2 tickets* par famille, dès à présent, gratuitement si vous en faites la demande au secrétariat.

Les tickets ont une durée de validité de 2 ans.

Les horaires d'ouverture au Public sont disponibles sur le site de Bellecin : <https://bellecin.com>. Le conseil décide à l'unanimité de renouveler l'opération qui avait rencontré un grand succès en 2025.

*Un ticket pour les personnes seules.

2) Prêt tables et bancs APE du Chanois. Rappel disponibilité pour les habitants.

Le maire rappelle que des tables et des bancs de type « brasserie » sont prêtés gratuitement aux personnes qui en font la demande.

Merci d'en prendre soin et de respecter les dates de retrait et de restitution.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierrresurmont.fr

3) PCS à jour

Le PCS (Plan communal de sauvegarde) est un document qui définit les dispositions à prendre dans la commune en cas de sinistre ou de situation exceptionnelle : pandémie, canicule, risque nucléaire, etc. Ce document doit obligatoirement être mis à jour à chaque renouvellement du conseil municipal ou en cas d'évolution de la réglementation.

Les exemplaires du PCS devront être restitués par les membres de l'ancien conseil municipal qui ne sont plus en fonction. Ils seront ensuite mis à jour avant d'être transmis aux nouveaux membres du conseil municipal.

4) Canicule

Les récents événements climatiques nous invitent à la plus grande prudence. En septembre, il conviendra de lancer une étude sur l'installation d'un système de climatisation dans les salles communales (réversible ?).

Autres points abordés :

Le maire a pris contact avec le service d'ingénierie du Département afin de préparer le programme 2027 de réfection de la rue de la Forêt.

D'autres travaux connexes sont également à prévoir :

- des travaux de point-à-temps sur la voirie ;
- la réalisation d'un enrobé derrière la salle des fêtes ;
- la mise à niveau du sol afin de réduire la hauteur de la marche de la cuisine.

5) Cérémonie 11 juillet

Comme chaque année, la cérémonie religieuse débutera à 20 h, suivie de la commémoration au monument des Fusillés à 20 h 30, le samedi 11 juillet 2026. Cet événement constitue un moment important de la vie et de la mémoire dompierroises. Tous les habitants sont invités à venir rendre hommage à la mémoire des victimes de cette tragédie.

L'exposition qui relate cette journée sanglante sera de nouveau installée à cette occasion.

La séance est levée à 23h30.